

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 20 juin 2022, à 19:00 heures, à la salle du conseil, sis au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville.

Sont présents : M. Guy Robert Maire  
M. Hugo Laporte Conseiller  
Mme Vanessa Lemoine Conseillère  
M. Jean-Paul Chandonnet Conseiller  
Mme Isabelle Hébert Conseillère  
M. Léonard Gaudette Conseiller, arrivé à 19h10  
Mme Émilie Petitclerc Directrice générale

Était absente : Mme Christine Langelier Conseillère

Les membres présents forment le quorum.

---

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Ressources humaines - Nomination au poste de greffière-trésorière adjointe par intérim
4. Ressources humaines - Embauche de la directrice générale et greffière-trésorière
5. Revenu Québec - Inscription de la nouvelle directrice générale – Autorisation
6. Modification de signataires au compte bancaire - Autorisation
7. Compte visa Desjardins – Gestionnaire de compte à remplacer – Autorisation
8. Demande d'une carte Visa pour la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière – Autorisation
9. Banque d'heures pour formation pour la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière – Autorisation
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

---

#### 1. Ouverture de la réunion

Monsieur Guy Robert maire, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

2022.06S.01

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

#### 3. Ressources humaines - Nomination au poste de greffière-trésorière adjointe par intérim

CONSIDÉRANT que Madame Émilie Petitclerc directrice générale et greffière-trésorière, sera en vacances lors de la prochaine séance du conseil prévue le 4 juillet;

CONSIDÉRANT que Madame Geneviève Bureau, adjointe administrative, a déjà la formation pour occuper le poste de greffière-trésorière adjointe par intérim;

2022.06S.02

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Madame Geneviève Bureau au poste de greffière-trésorière adjointe par intérim jusqu'au 6 juillet prochain;

4. Ressources humaines - Embauche de la directrice générale et greffière-trésorière

ATTENDU QUE le poste de directrice générale et greffière-trésorière sera vacant à compter du 6 juillet prochain ;

ATTENDU QUE madame Lorry Herbeuval possède les qualifications nécessaires aux fonctions recherchées ;

2022.06S.03

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser l'embauche de madame Lorry Herbeuval à titre de directrice générale et greffière-trésorière entrant en formation du 20 juin au 5 juillet 2022 et officiellement en fonction le 6 juillet 2022 selon les conditions de travail entendues entre les deux parties ;

QUE madame Lorry Herbeuval soit soumise à une période d'essai équivalent à six (6) mois à partir du 6 juillet 2022 et après laquelle le conseil décidera par résolution s'il accepte ou non son embauche à titre d'employé régulier ;

D'AUTORISER monsieur, Guy Robert maire, et madame Émilie Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat de travail au nom de la Municipalité.

5. Revenu Québec - Inscription de la nouvelle directrice générale – Autorisation

2022.06S.04

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER Madame Lorry Herbeuval, directrice générale :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

6. Modification de signataires au compte bancaire – Autorisation

CONSIDÉRANT que madame Lorry Herbeuval occupera le poste de directrice générale et greffière-trésorière en date du 6 juillet prochain;

CONSIDÉRANT que l'ajout de sa signature sur les documents relatifs aux transactions bancaires est nécessaire ;

CONSIDÉRANT qu'en tout temps, deux signatures soient requises sur les comptes appartenant à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

2022.06S.05

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AJOUTER madame Lorry Herbeuval à titre de cosignataire avec le maire ou le maire suppléant pour tout document nécessaire aux transactions bancaires pour et au nom de la municipalité ;

DE RETIRER le nom de madame Émilie Petitclerc des signataires, à compter du 6 juillet 2022.

7. Compte visa Desjardins – Gestionnaire de compte à remplacer – Autorisation

2022.06S.06

Sur la proposition d'Isabelle Hébert  
Appuyée par Léonard Gaudette  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE RETIRER Madame Émilie Petitclerc, directrice générale au titre de gestionnaire de compte et ce, en date du 6 juillet 2022;

QUE la personne morale délègue à Madame Lorry Herbeuval directrice générale, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») et ce, en date du 6 juillet 2022;

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Madame Lorry Herbeuval, directrice générale, soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes et ce, en date du 6 juillet 2022;;

Madame Lorry Herbeuval, directrice générale, puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant et ce, en date du 6 juillet 2022;

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

8. Demande d'une carte Visa pour la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et greffière-trésorière aura à effectuer des achats pour le compte de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et greffière-trésorière s'assurera que les montants dépensés le seront dans le respect d'une saine gestion en tenant compte de l'importance relative de ces derniers ;

2022.06S.07

Sur la proposition de Vanessa Lemoine  
Appuyée par Hugo Laporte  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER madame Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière à faire une demande d'une carte de crédit Visa pour les achats effectués pour le compte de la municipalité avec une limite de crédit de 10 000,00 \$ et;

D'ANNULER la carte de crédit VISA émise au nom de madame Émilie Petitclerc, directrice générale et greffière-trésorière.

9. Banque d'heures pour formation pour la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière – Autorisation

2022.06S.08

Sur la proposition d'Hugo Laporte  
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser une banque d'heure entre 30 et 40 heures à Madame Émilie Petitclerc afin de soutenir Madame Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière dans ses nouvelles fonctions.

10. Période de questions

Aucune personne n'est présente dans l'assistance. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.

11. Levée de l'assemblée

2022.06S.33

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 19h34.

---

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussigné Guy Robert, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Guy Robert, maire

---

Émilie Petitclerc, directrice générale et  
greffière-trésorière